

Secrétariat général

**DELIBERATION N° 11/2014
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Séance du 12 juin 2014**

Subventions aux établissements partenaires 2014

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R 451-1 à D 452-21 ;

Le Conseil d'administration adopte les subventions aux établissements partenaires suivantes pour un montant de 172.000 euros :

1. Cours Sainte Marie de Hann de Dakar – Sénégal	20.000 €
2. École française de Las Terrenas – République Dominicaine	35.000 €
3. Ecole française de Tirana – Albanie	12.000 €
4. Lycée Thorani de Kfar Maïmon – Israël	10.000 €
5. École française de Bali – Indonésie	20.000 €
6. École française de Siem-Reap – Cambodge	5.000 €
7. École française de Fort Dauphin – Madagascar	20.000 €
8. Collège lycée franco-israélien de Holon – Israël	50.000 €

Nombre de votants: 25

Pour : 23

Contre : 1

Abstention : 1

Fait à Paris, le 12 juin 2014

La présidente du conseil
d'administration de l'AEFE



Anne-Marie DESCÔTES